



POLITIQUE DE TARIFICATION

SERVICES MUNICIPAUX

Table des matières

<i>Location de salles.....</i>	<i>Page 3</i>
<i>Service des loisirs (aréna et piscine).....</i>	<i>Page 5</i>
<i>Service des travaux publics</i>	<i>Page 8</i>
<i>Service de l'urbanisme.....</i>	<i>Page 10</i>
<i>Salle de spectacles régionale Desjardins</i>	<i>Page 11</i>

LOCATION DES SALLES

CENTRE COMMUNAUTAIRE ADRIEN-GAUVREAU

LOCATION PLUS ½ JOURNÉE

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
½ salle avec cuisine	325 \$	225 \$	125 \$
½ salle sans cuisine	225 \$	150 \$	100 \$
Salle complète avec cuisine	500 \$	350 \$	240 \$
Salle complète sans cuisine	400 \$	250 \$	200 \$

LOCATION MOINS ½ JOURNÉE

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
½ salle	125 \$	80 \$	50 \$
Salle complète	200 \$	125 \$	100 \$

**** Lorsque la salle est réservée pour la journée complète et que les locataires désirent préparer la salle la veille, à compter de 17 h si disponible, un coût de 75 \$, plus taxes, supplémentaire est exigé.**

Adopté le 25 septembre 2017

HÔTEL DE VILLE

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
Salle du Conseil et salle de réunion du 2 ^e étage	60 \$	Gratuit	Gratuit

Un service de café est disponible sur demande au coût de 20 \$ + taxes = 22.99 \$

CAMP À JOS

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
Camp à Jos	200 \$ Avec taxes - 229,95 \$	200 \$ Avec taxes - 229,95 \$	200 \$ Avec taxes - 229,95 \$

On peut également demander à utiliser un BBQ au coût de 20 \$ + taxes = 22.99 \$

***** Lorsque la salle est réservée pour la journée complète et que les locataires désirent préparer la salle la veille, à compter de 17 h si disponible, un coût de 50 \$, plus taxes, supplémentaire est exigé.***

LOCATION DE SALLE DE L'ARÉNA (2^E ÉTAGE)

Local	Organisme privé	Organisme sans but lucratif (OSBL)	Organisme mineur (club social, organisme communautaire)
Salle 2 ^e étage - Aréna	200 \$ Avec taxes - 229,95 \$	100 \$ Avec taxes - 114,98 \$	Gratuit

Adoption : 8 septembre 2014

SERVICE DES LOISIRS

ARENA	Coût de location
Location de glace:	
. Jour	60 \$ / h
. Soir et fin de semaine	100 \$ / h
Patinage libre:	
. Enfants	3 \$
. Adultes	4 \$
Location salle (2e étage)	
. Organismes mineurs	Gratuit
. OSBL	100 \$ + tx
. Organismes privés	200 \$ + tx
Amphi-Glace:	
. Organismes mineurs	230 \$ + tx
. OSBL	430 \$ + tx
. Organismes privés	900 \$ + tx

Adoption : le 3 août 2015 – En vigueur à compter du 1^{er} septembre 2015

Location de chaises *Prix taxes incluses

Nombre de chaises	Prix sans transport	Prix avec transport (dans New Richmond)
1 à 25	1 \$ / chaise	10 \$
26 à 50	0,75 \$ / chaise	15 \$
51 à 100	0,50 \$ / chaise	25 \$
101 à 200	0,50 \$ / chaise	30 \$
201 à 300	0,50 \$ / chaise	35 \$

Location de tables (8 pieds) *Prix taxes incluses

Nombre de tables	Prix sans transport	Prix avec transport (dans New Richmond)
1 à 10	4 \$ / table	20 \$
11 à 20	4 \$ / table	25 \$
21 à 30	4 \$ / table	30 \$

Adoption : 1er février 2016

PISCINE BRUCE-RITCHIE

Cours de natation pour enfants / Préscolaire (enfants de 5 ans et moins)			
	Durée du cours	Nombre de cours	Coût résidents
Aquabambins (18 à 36 mois)	45 min.	5	50 \$
Salamandre (3 à 5 ans)	30 min.	10	65 \$
Poisson lune (3 à 5 ans)	30 min.	10	65 \$
Crocodile (3 à 5 ans)	45 min.	10	65 \$
Baleine (3 à 5 ans)	45 min.	10	65 \$
Cours de natation pour enfants / Junior (enfants de 6 ans et plus)			
Junior 1	45 min.	10	65 \$
Junior 2 à 10	55 min.	10	65 \$

Cours de natation pour adultes			
	Durée du cours	Nombre de cours	Coût résidents
Aquadulte débutant	55 min.	10	65 \$ / 60 \$ (55 +)
Aquadulte longueurs	55 min.	10	65 \$ 60 \$ (55 +)
Cours prénataux	55 min.	10	65 \$ 60 \$ (55 +)
Aquaforme 1 fois / semaine	55 min.	5	35 \$ 30 \$ (55 +)
Aquaforme 2 fois / semaine	55 min.	10	65 \$ 60 \$ (55 +)

AQUAFÊTE

Un anniversaire qui sort de l'ordinaire!

Offrez à votre enfant une fête inoubliable en compagnie de tous ses amis.

Avant ou après l'heure de baignade, une salle pourra accueillir le groupe pendant 1h30.

La durée totale de la fête est de 2 h 30.

Tarif résident : 125 \$

Pour informations ou réservation, appelez au 418 392-7000, poste 9-230.

Location du bassin

1 sauveteur (groupe encadré) : 80 \$ / heure
2 sauveteurs : 125 \$ / heure

Adoption : 4 avril 2016

TARIFICATION POUR LES SERVICES RENDUS PAR LE DÉPARTEMENT DES TRAVAUX PUBLICS

Article 1 : Services rendus en dehors des heures normales de travail.

Tout service rendu à une personne physique ou morale en dehors des heures normales de travail sera facturé selon le coût réel du service ou des travaux, en termes de main-d'œuvre, de matériaux et d'équipement.

Les taux horaires de certains équipements sont établis à l'annexe 1. Si d'autres équipements sont utilisés, un taux équivalent à la valeur du marché sera établi. Pour la main-d'œuvre, un minimum de quatre (4) heures sera facturé pour chaque travailleur sur place.

Article 2 : Autres services

Les services indiqués à l'annexe 2 seront facturés en tout temps.

ANNEXE 1

TARIFS MAIN-D'ŒUVRE ET ÉQUIPEMENT

Description	Taux horaire
Employé des travaux publics	Taux de la convention collective plus 30 %
Camionnette	15 \$
Camion outils	25 \$
Camion 10 roues (non opéré)	45 \$
Rétrocaveuse (non-opérée)	45 \$
Chargeur (non-opéré)	50 \$
Compresseur 125 CFM	25 \$
Génératrice	10 \$
Machine à pression (égout)	25 \$
Pompe à eau 3 pouces	8 \$
Pompe à eau 4 pouces	10 \$
Scie à tuyau	5 \$
Scie mécanique	5 \$

ANNEXE 2

TARIFS POUR SERVICES FACTURABLES EN TOUT TEMPS

Description	Taux
Branchement d'une entrée d'eau potable et/ou d'égout sanitaire et/ou d'égout pluvial	Coût réel de tous les travaux. Préalablement aux travaux, le Service des travaux publics pourra fournir une évaluation des coûts, sur demande du propriétaire. Une fois les travaux complétés, la facturation sera faite selon le coût réel des travaux.
Débouchage d'égout privé (2ème visite)	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon tarifs de l'annexe 1. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.
Déplacement de borne-incendie, lampadaire, grille et tout autre cas similaire	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon tarifs de l'annexe 1, plus les matériaux et services externes s'il y a lieu.
Deuxième dégel d'un tuyau d'aqueduc (ou premier dégel suite à la négligence du propriétaire)	Coût de la main-d'œuvre et équipement selon les tarifs prévus à l'annexe 1, plus les frais d'entreprise externe si nécessaire. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.
Entrée d'eau : ouvrir ou fermer, dans le cas où le propriétaire n'a pas de vanne principale à l'intérieur du bâtiment	30 \$ l'opération sur les heures normales de travail. En dehors des heures normales de travail, 4 heures minimum seront facturées pour chaque employé.

Adoption : le 2 juin 2014

SERVICE DE L'URBANISME

PERMIS OU CERTIFICAT			
		Bâtiment résidentiel, chalet, maison mobile et unimodulaire	Bâtiment industriel, commercial, public, transport, communication, agricole et autres
Bâtiment principal	Nouvelle construction	100 \$ /résidence	2 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 500 \$ Maximum : 1 500 \$
	Immeuble à logements	Min. 100 \$ + 50 \$ par logement additionnel Minimum 100 \$	
	Modification, réparation, rénovation. Plus de 1 000 \$ de travaux.	2 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 50 \$ Maximum : 100 \$	
	Modification, réparation, rénovation. Moins de 1 000 \$ de travaux.	Moins de 1 000 \$ de la valeur estimée : aucun frais	
	Déménagement de bâtiment	50 \$	
	Démolition	50 \$	
Bâtiment complémentaire	Nouvelle construction	2 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés Minimum : 50 \$ Maximum : 100 \$	2 \$/1 000 \$ valeur travaux estimés : Minimum : 100 \$ Maximum : 500 \$
	Modification, réparation, rénovation. Plus de 1000 \$ de travaux		
	Modification, réparation, rénovation. Moins de 1 000\$ de travaux.		
	Déménagement de bâtiment	50 \$	
	Démolition	50 \$	
Enseigne	Nouvelle enseigne et modification d'une enseigne	50 \$	100 \$
Élément épurateur, fosse septique et/ou champ d'épuration	Nouvel élément	50 \$	50 \$
	Nouvel élément ou modification	50 \$	50 \$
Piscine	Installation	10 \$	N/A
Lotissement	20 \$ par terrain ou opération cadastrale		
Certificat d'autorisation et usage domestique, morcellement, permis temporaire	50 \$		
Frais de demande de dérogation mineure	300 \$		
Frais de demande de modification de zonage	Frais d'ouverture de dossier : 100 \$ Frais pour adoption du règlement : 500 \$		
Vendeur itinérant sans place d'affaires	1 000 \$ / période d'un an		

Adoption : 20 décembre 2017

**SALLE DE SPECTACLES RÉGIONALE DESJARDINS
DE NEW RICHMOND**

	Foyer (Cabaret)	Salle de spectacles
Location par jour	120 \$	328 \$
Système de son OU éclairage	20 \$/heure	20 \$/heure
Système de son ET éclairage	40 \$/heure	40 \$/heure
Service de billetterie	35 \$/heure	35 \$/heure
Technicien de scène (obligatoire lorsqu'on utilise le système d'éclairage et/ou de son)	30 \$/heure	30 \$/heure
Technicien de son (obligatoire lorsqu'on utilise de système de son)	25 \$/heure	25 \$/heure
Technicien d'éclairage	25 \$/heure	25 \$/heure
Technicien de moniteur	25 \$/heure	25 \$/heure
Manœuvre	15 \$/heure	15 \$/heure
Entretien (ménage)	22 \$/heure	22 \$/heure

Il est à noter que chaque item de cette liste est facturé selon les besoins réels du locataire. L'évaluation des frais techniques présentée par la salle est conçue à partir des besoins exprimés par le locataire au moment où elle a été rédigée.

De plus, la clause pourcentage et les frais reliés à la vente de billets ne peuvent être évalués avec précision, car ils fluctuent selon la popularité du spectacle. La facture finale sera établie selon le nombre réel d'heures d'utilisation de la salle, des équipements et du personnel et inclura la clause pourcentage finale et les frais reliés à la vente de billets.

Possibilité de revenus supplémentaires:

- a) **Clause pourcentage** : 30% à la Salle après le double des frais de location
Exemple : Si la Salle est louée pour 2 000 \$, on multiplie cette somme par 2 = 4000 \$. Si les revenus de billetterie représentent 5 000 \$ donc on prend la différence : 5 000 \$ - 4 000 \$ = 1 000 \$ -- 30 % de ce 1 000 \$ reviennent à la Salle.
- b) **Frais de billetterie** : 2 \$ de frais par billet est perçu par la Salle pour la vente à la billetterie en personne ou au téléphone. Si les billets sont achetés par le site web les frais sont de 3 \$ de plus.

Adoption : 8 septembre 2014

- c) Frais d'administration : Si le locataire désire faire une commande à la S.A.Q. (via la Salle) des frais d'administration de 15 % seront ajoutés à la facture. Il est à noter que tout achat de produit alcoolisé doit absolument passer par le permis de la Salle de spectacles.

Adoption de modification : 5 février 2018